

PROJET DE LOI 5 SUR LES MATERNELLES 4 ANS IL Y A URGENCE D'AGIR, SANS PRÉCIPITATION

Montréal, le 4 juin 2019 – L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE) profite de son passage aux consultations sur le projet de loi 5, ce matin, pour lancer une idée audacieuse au premier ministre : amener tous les acteurs en petite enfance à travailler à l'unisson, en continuité et cohérence, en pilotant lui-même la toute première politique nationale de la petite enfance.

« Nous sommes tous là, à vouloir sincèrement aider les enfants, alors que 27,7 % des enfants arrivent à l'école avec des vulnérabilités. Il est grand temps de créer un écosystème, avec des réseaux complémentaires qui travailleront de concert, pour enfin favoriser réellement la réussite éducative de chaque enfant, » a déclaré Geneviève Bélisle, directrice générale de l'AQCPPE.

En plus de ne pas accomplir cet objectif, le projet de loi 5 ne s'inscrit pas dans les principes de bases qui permettraient de créer une réelle stratégie concertée pour les 0-5 ans. Pour exemple, on constate, notamment un recul important sur la nécessaire notion de complémentarité qui doit exister entre les différents services. « Le réseau des CPE et BC est triste de constater que dans le jeu du pour ou contre la maternelle 4 ans pour tous, on perd de vue les besoins des enfants, dont ceux de 4 ans, a déclaré Hélène Gosselin, présidente de l'AQCPPE. »

« D'abord, il faut une reconnaissance formelle du droit de chaque enfant, dès la naissance, à des services éducatifs de qualité, a ajouté Geneviève Bélisle. Ensuite, nous devons tous ensemble travailler à l'établissement des conditions qui favorise l'égalité des chances. Seule une politique nationale, cohérente et globale pourrait y arriver. »

Plus précisément cette politique...

1. Reconnaîtrait le droit de chaque enfant, dès la naissance, à des services éducatifs de qualité
2. Irait vers l'enfant plutôt qu'obliger les parents à chercher les ressources sans relâche
3. Veillerait à la cohérence et la complémentarité de nos actions en déployant une offre de services intégrée sur le territoire québécois
4. Créerait un écosystème favorisant la réussite éducative des enfants
5. **Relèverait du premier ministre et rendrait donc imputables tous les ministres et ministères quant aux résultats**

« Nous faisons le pari que nous sommes tous capables d'être à la hauteur, a déclaré Geneviève Bélisle, directrice générale de l'AQCPPE. Nous sommes d'accord sur l'urgence d'agir. Sur l'ampleur des défis devant nous. Mais travailler dans l'urgence exige de garder la tête froide. Sans ralentir, mais sans se précipiter, » a ajouté Mme Bélisle.

À propos de l'AQCPE

L'AQCPE a pour mission d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance. Elle a initié la Commission et le Sommet sur l'éducation à la petite enfance, où la Déclaration pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à une éducation de qualité dès la naissance a été adoptée par plus de 2500 personnes et 31 organisations représentant plus de 2 millions de citoyens.

L'AQCPE est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec.

- 30 -

Contact et informations :

Claude Deraïche
Directeur des communications et relations avec les membres
(514) 609-9060
claire.deraiche@aqcpe.com

Marie-Claude Lemieux
Directrice des affaires publiques et gouvernementales
(514) 268-1706
marie-claude.lemieux@aqcpe.com